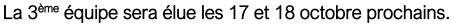


CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DE VICHY (CMJ) MANDATURE 2022 – 2024 / ÉLECTIONS

Pour faire participer les écoliers vichyssois à la vie de leur commune, la Ville de Vichy a décidé, lors du conseil municipal du 29 octobre 2018, de créer un Conseil municipal des Jeunes. Une première équipe municipale jeune a siégé de 2018 à 2020, la 2ème, élue en 2020, a terminé son mandat au début de l'été 2022.





Pourquoi un CMJ?

Instance de réflexion et espace d'échanges, le conseil municipal des jeunes développe le sens civique des enfants. Il leur permet de découvrir le fonctionnement et les missions d'une commune, de proposer des projets et de les mener à terme.

Tout au long de leur mandat, les conseillers municipaux jeunes sont associés aux divers évènements de la Ville de Vichy et participent notamment aux commémorations.

Action pédagogique

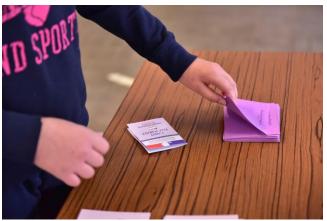
Depuis la rentrée, les enfants de chaque école ont été informés de la mise en place de nouvelles élections suite à la fin du mandat du 2^{ème} CMJ.

Un diaporama, à l'attention des enfants de CM1 et CM2 concernés, a été diffusé dans chaque classe (qu'est-ce qu'un CMJ, pour quoi faire, pour qui, qui peut se présenter, qui peut voter...?) Les enfants souhaitant se présenter ont alors eu 2 semaines pour « mener leur campagne électorale » au sein de leurs écoles respectives (affiches, slogan de campagne...) avec l'aide des animatrices CMJ.

Comment?

Le CMJ est composé de 28 jeunes élus à parité: un binôme fille/garçon représente les CM1 et un autre les CM2.

Les élections auront lieu les 17 et 18 octobre de 9h à 11h30 (dans les 2 écoles élémentaires privées et les 5 écoles élémentaires publiques)



conseiller municipal, bulletins.

- Le lundi 17 octobre dans les écoles Georges-Méchin, Notre-Dame de Lourdes et Jeanne d'Arc
- Le mardi 18 octobre dans les écoles Jacques-Laurent, Sévigné & Lafaye, Pierre-Coulon et Paul-Bert.

Le scrutin se déroule dans les mêmes conditions que pour les adultes : bureau de vote présidé par un isoloirs. urne,

RAPPEL DES CONDITIONS POUR ÊTRE

- ÉLECTEUR : être élève en classe de CM1 ou CM2 d'une des 7 écoles élémentaires (publiques et privées) de Vichy
- CANDIDAT : être en classe de CM1 ou CM2. habiter à Vichy et avoir l'autorisation des parents ou responsables légaux

Les élèves de CM1 et CM2 des 7 écoles élémentaires vichyssoises vont donc élire, au sein de leur école, leur Conseil municipal.

Cette année, sur l'ensemble des 7 écoles, 68 enfants se présentent (26 garçons et 42 filles).

LES PRÉCÉDENTS CMJ

dépouillement....

1/ Une 1ère équipe municipale jeune élue en décembre 2018 a travaillé durant 2 ans et proposé différents projets comme le ramassage de déchets dans les quartiers le samedi matin. La crise COVID a interrompu cette action avant la fin et n'a malheureusement pas permis de concrétiser deux de leurs projets : les Olympiades et la Fête du périscolaire prévus au printemps 2020. Ils ont visité la Préfecture et le Conseil Départemental de l'Allier.

2/ la 2ème équipe municipale jeune, élue en octobre 2020, a réalisé différentes actions : plantation d'arbres fruitiers dans le quartier Jeanne d'Arc Beauséjour Les Bartins, création d'un potager et d'un parterre fleuri au Parc du Soleil, clips pour sensibiliser sur la pollution, collectes de jouets pour le Noël des enfants du Centre hospitalier de Vichy, collectes au profit de la SPA de Brugheas, organisation de 5 semaines thématiques dans les écoles élémentaires, réflexion sur un projet de SkatePark, échanges avec les enfants du Conseil Municipal des Jeunes de Spa dans le cadre de l'inscription des grandes villes d'eaux d'Europe à l'UNESCO... En fin de mandat, ils se sont rendus à Paris où ils ont visité le musée des arts forains et le Sénat.